

Avis public

Aux Contribuables de la susdite municipalité

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
secrétaire trésorière adjointe de la susdite municipalité, QUE :**

Avis de promulgation RÈGLEMENT NO 373

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Josée Marquis, secrétaire-trésorière adjointe, de la municipalité du Village de Tadoussac, de ce qui suit :

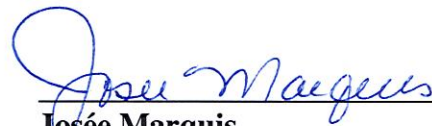
QUE le conseil municipal, lors de la séance régulière du 11 mars 2019, a adopté le règlement n° 373,

**RÈGLEMENT 373 CONCERNANT UN EMPRUNT DE 251 970\$ POUR
L'ACQUISITION D'UN TERRAIN À DES FINS D'UTILITÉ PUBLIQUE
(STATIONNEMENT)**

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

QUE toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement, peut le faire en se présentant à l'hôtel de ville, 162, rue des Jésuites, Tadoussac entre 9h00 et 12h00 et 13h15 et 16h00.

DONNÉ À TADOUSSAC CE 12 MARS 2019



**Josée Marquis,
Secrétaire-trésorière adjointe**

